

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 avril 2016, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 2 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h01.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**Rés. no
2016-080**

3.1 Adoption du procès-verbal de la 3e séance ordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 3e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉSOLUTIONS

**Rés. no
2016-081**

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

**Rés. no
2016-082**

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-083**

5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-084**

5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Nathalie Lagacé dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-085**

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-086**

5.5 Rapport du Comité de négociation - Convention collective des employés du Golf

CONSIDÉRANT que M. Gilles Perron fait rapport verbal au conseil, concernant les travaux du Comité de négociation - Convention collective des employés du Golf :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport verbal.

**Rés. no
2016-087**

5.6 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-088**

5.7 Rapport du comité de la politique municipale familles et aînés

CONSIDÉRANT que M. Jean-Pierre Simard et Mmes Catheline Boucher et Nathalie Lagacé ont fait rapport au conseil en présentant le bilan de la politique municipale familles et aînés :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport présentant le bilan;
- ii. De reconduire le mandat des membres actuels du comité de la politique municipale familles et aînés en vue de l'adoption de la version 2016-2018 de cette politique.

6. AFFAIRES REPORTÉES

Rés. no
2016-089

6.1 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2016-001

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Acquisition d'un souffleur détachable;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 1^{er} mars 2016:

ENTREPRISES	PRIX
R.P.M. Tech Inc	88 457 \$
J.A. Larue Inc	89 948 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres. M. Rick Tanguay;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse économique déposé conjointement par le directeur général et l'inspecteur municipal et recommandant l'acquisition du souffleur objet du présent appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire R.P.M. Tech Inc.
- ii. De ne pas se prévaloir d'aucune des options de garantie prolongée.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no
2016-090

7.1 Adoption du règlement n° 412-2016 modifiant le règlement n° 345-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT qu'avis de motion n'a pas à être donné pour ce type de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal le 14 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé par Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 412-2016 modifiant le règlement n° 345-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, avec dispense de lecture.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2016-091**

8.1 Demande d'assistance financière pour la fête nationale du Québec 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité désire organiser des activités dans le cadre de la fête nationale du Québec **2016**;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que Mme Manon Finn de la Municipalité de Chute-aux-Outardes soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2016.
- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, fête nationale du Québec, et invite sa population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

**Rés. no
2016-092**

8.2 Demande d'aide financière - POLYVALENTE DES BAIES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Polyvalente des Baies pour la tenue de son 26e gala méritas;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Christian Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à Polyvalente des Baies pour la tenue de son 26e gala méritas;

**Rés. no
2016-093**

**8.3 Demande d'autorisation pour ralentissement routier -
Maison des jeunes Le SPOTH**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu de la maison des jeunes le SPOTH, une demande d'appui pour la tenue d'un ralentissement routier :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité appuie le projet de la maison des jeunes Le SPOTH, de tenir un ralentissement routier le 23 juillet 2016 ou bien le lendemain en cas de pluie.
- ii. De demander au service des incendies de la municipalité d'assister la maison des jeunes dans la sécurité de cette activité.

**Rés. no
2016-094**

**8.4 Autorisation de signature de l'acte de vente de
l'immeuble du 18 rue du Golf et du contrat de vente des
actifs de FAMILLE SECOURS DE CHUTE-AUX-OUTARDES
INC**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-176 autorisant la Municipalité à soumissionner pour l'acquisition des actifs dans la faillite de Famille Secours de Chute-aux-Outardes inc;

CONSIDÉRANT que les biens achetés au syndic Mallette dans la faillite de Famille Secours de Chute-aux-Outardes inc., sont décrits et regroupés à l'offre d'achat en six lots différents;

CONSIDÉRANT que le bien immobilier est identifié au lot UN et que les biens mobiliers sont identifiés aux lots DEUX à SIX;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-180 autorisant la signature d'une convention de gestion et d'occupation temporaire dans l'affaire de la faillite de Famille Secours de Chute-aux-Outardes inc;

CONSIDÉRANT les deux projets d'acte de vente qui nous ont été soumis par Me Guillaume Brassard, notaire, soit un

pour l'achat du bien immobilier et l'autre pour l'achat des biens mobiliers;

CONSIDÉRANT que ces deux projets sont conformes à nos attentes et donc approuvés ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'acte de vente pour l'achat du bien IMMOBILIER, identifié à l'offre intervenue avec le syndic Mallette dans la faillite de Famille Secours de Chute-aux-Outardes inc., par le lot UN;
- ii. D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'acte de vente pour l'achat des biens MOBILIERS, identifiés à l'offre intervenue avec le syndic Mallette dans la faillite de Famille Secours de Chute-aux-Outardes inc., par les lots DEUX à SIX.

**Rés. no
2016-095**

8.5 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 18 avril 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 11 mars 2016 et le 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil n'ont pas eu suffisamment de temps pour prendre connaissance de la liste présentée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter l'acceptation de la liste des déboursés à la prochaine séance du conseil.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2016-096**

9.1 Dossier 58 rue Lessard

CONSIDÉRANT la demande reçue de Mme Caroline Gagnon, locataire du terrain de maison mobile situé au 58 de la rue Lessard;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel présenté aux

membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser la locataire du terrain situé au 58 rue Lessard à effectuer les travaux de rehaussement du terrain, sous la supervision de l'inspecteur municipal;
- ii. de participer aux travaux en fournissant les matériaux granulaires et la terre noire nécessaire au rehaussement du terrain.

**Rés. no
2016-097**

9.2 Mandat en accompagnement d'entreprise

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Services Conseils Frédéric Leblanc inc dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter ce point lors d'une prochaine séance du conseil.

**Rés. no
2016-098**

9.3 Proclamation de la CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et

collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association Canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne : en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne etrebiendanssatete.ca; en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire; en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans notre municipalité;
- ii. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des «7 astuces pour être bien dans sa tête».

Rés. no
2016-099

9.4 **Demande d'acquisition d'une partie du lot 5 148 486 du cadastre du Québec - Station de chloration et de pompage**

CONSIDÉRANT que suite à la réforme cadastrale de notre municipalité, la MRC a constaté que la station de pompage de votre municipalité était située sur des terres publiques;

CONSIDÉRANT que cette occupation ne fait l'objet d'aucun bail, la Municipalité étant donc considérée comme une occupante sans droit;

CONSIDÉRANT que pour régulariser la situation, il faut que nous déposions une demande de cessation à titre gratuit pour des fins d'utilité publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer et à déposer au nom de la municipalité une demande d'acquisition du terrain de la station de chloration et de pompage, à titre gratuit, pour des fins d'utilité publique.

**Rés. no
2016-100**

9.5 Achat de billet pour souper-bénéfice de la Fabrique

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse Saint-Augustin organise un souper-bénéfice pour les travaux de réfection de la toiture de l'église;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 4 billets à 15\$ chacun, pour permettre la participation des membres du conseil municipal intéressés et de leur conjoint ou conjointe.

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

10.1 Comité de budget:

Le 3 mai 2016 à 19h, à salle de réunion du bureau municipal.

10.2 Comité de revitalisation de la centrale Outardes 1:

Le 16 mai 2016 à 19h30, à Salle de réunion.

10.3 Comité patinoire extérieure:

Le 27 avril 2016 à 19h30, à Salle de réunion.

10.4 Pacte rural

Montant disponible pour l'année 2016 est de 30 096 \$.

Rés. no

11. Période de questions

2016-101

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2016-102**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h58.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.